

# COMMUNIQUÉ - BEAUREGARD - SANI NORD

## 10.08.2021

À la suite de la parution d'un article dans le Journal de Montréal le lundi 9 août 2021 qui est lié à sa cliente, la Municipalité de Saint-Hippolyte et qui, une fois de plus, est incomplet et laisse place à plusieurs interprétations, la présidente de Beaugard, Mme Fréchette, a tenu à déclarer ce qui suit :

En ce qui concerne l'appel d'offres pour les années 2021-2022 et 2023, notre organisation présentait le meilleur prix, soit un montant de 2 125 128,09 \$ pour une période de 3 ans. Le contrat fut octroyé à Sanivac pour une somme de 2 884,181,22 \$, qui excède notre offre de 750 000 \$. Cette somme a été payée à même le budget de la Municipalité, donc provient de l'argent des contribuables de Saint-Hippolyte.

Notre entreprise offre des services dans la région depuis 40 ans et nous avons effectué les mandats de la Municipalité durant plus de 10 ans. Comme l'a mentionné le maire Laroche, aucune plainte et aucun rapport de non-conformité ne furent produits par la Municipalité envers le Groupe Beaugard. Ce sont les familles qui en paient aujourd'hui les frais », a précisé Mme Fréchette.

### **Contrats octroyés en 2019 et 2020**

« Ici, nous rappelons que ce n'est pas notre entreprise qui rédige les contrats de service et qui procède aux demandes de services, mais bien les fonctionnaires de la Municipalité. Nous, nous exécutons les demandes mentionnées dans le contrat et avons été payés pour des travaux bien effectués.

De plus, notre service fut apprécié, la Municipalité nous a même demandé de prolonger d'un mois notre offre de services, afin de leur permettre de retourner en appel d'offres. Nous avons, une fois de plus, exécuté les mandats à la satisfaction de la Municipalité », a renchéri la présidente de Beaugard, Mme Fréchette.

L'entreprise a appris qu'une enquête impliquant la Municipalité de Saint-Hippolyte est actuellement menée par l'Autorité des marchés publics. De plus, Beaugard ignoraient

également qu'une plainte avait été déposée par la Municipalité de Saint-Hippolyte au Commissaire du lobbyisme.

Sur ce point, Mme Fréchette a poursuivi : « Considérant qu'une prétendue enquête est en cours qui viserait une tierce partie, soit la Municipalité de Saint-Hippolyte, sachez que nous allons pleinement collaborer avec les autorités compétentes », conclut Mme Fréchette.

### **La Municipalité de Saint-Hippolyte répond aux interrogations**

D'ailleurs, la Municipalité de Saint-Hippolyte témoigne que Beaugard a toujours respecté les contrats qui lui ont été accordés. Elle répond aux interrogations dans [un article sur son site Web](#).

### **À propos de Beaugard**

Fondé en 1981, Beaugard propose une vaste gamme de services environnementaux aux municipalités, commerces, associations, industries et propriétaires du Québec.

Au fil de sa croissance, Beaugard a réalisé des investissements majeurs afin d'acquérir des équipements de pointe et de se conformer aux plus récentes normes environnementales.

Grâce à ses 100 employés et plus, l'équipe est formée et expérimentée pour réaliser toutes sortes d'interventions en matière de pompage et de nettoyage. L'entreprise offre un service personnalisé, rapide et efficace, tout en respectant les règles les plus strictes en matière de santé et sécurité.

